**Fonds des Nations Unies pour l’Enfance/Madagascar**

**TERMES DE REFERENCE POUR CONSULTANTS OU PRESTATAIRES INDIVIDUELS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre :** Consultant International pour l’ Education Programme Inclusive and Gender strategy development | **Durée de la consultation :** 02 mois |
| **Type de Contrat** :  X Consultant individuel | **Catégorie** :  Nationale  Internationale |
| **Affectation** :  Home based  **Autre** : | **Section**: Education |

**1. CONTEXTE**

* En alignement aux engagements et décisions pris aussi bien au niveau national qu’international relatifs à la concrétisation du droit à l’éducation stipulé dans la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme (DUDH), entre autres la Convention des Droits de l'Enfant (CDE), le Ministère de l’Education Nationale (MEN) a mis en œuvre un décret n°2009-1147 du 01er septembre 2009, relatif à la politique générale de l’éducation inclusive. Celui-ci précise, les obligations du MEN et de ses partenaires dans la perspective de rendre effective la jouissance du droit à l’éducation par tous les enfants et jeunes du pays. En 2015, Madagascar a réaffirmé son engagement en faveur des droits des personnes handicapées, incluant les enfants handicapés, en ratifiant la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIRDPH).
* En 2017, Madagascar a mis en place son Plan Sectoriel de l’Education (PSE 2018 - 2022) dans le but de définir le cadre d’orientation de l’amélioration de la qualité de l’éducation. Dans ce plan, le concept d’inclusion a été initié et la promotion de l’Education Inclusive figure parmi les priorités de la DENF[[1]](#footnote-1) dans le programme du MEN. En outre, dans le cadre du rapport national de priorisation des ODD, le MEN s’est engagé à l’horizon 2030 de telle sorte que :
* Toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d’égalité, un cycle complet d’enseignement primaire et secondaire gratuit.
* Les inégalités entre les sexes dans le domaine de l’éducation sont éliminées.
* L’égalité d’accès des enfants et adolescents vulnérables, y compris ceux avec handicaps et en situation de vulnérabilité, à tous les niveaux d’enseignement et de formation professionnelle est assurée.
* La Loi n°2022 – 018 portant Orientation générale du Système Éducatif à Madagascar (LOSEM) stipule dans son article 10, que « l’État s’engage à promouvoir l’inclusivité du système éducatif. Les modalités d’application de cette disposition sont définies par voie réglementaire en Conseil de Gouvernement ».
* Successivement par le biais de la Direction de l’Education Préscolaire et de l’Alphabétisation (DEPA), de 2014 à 2019 et de la Direction de l’Education Non Formelle (DENF) depuis 2020, le Ministère de l’Education Nationale, en collaboration avec ses partenaires, a pu mener des activités ayant abouti à des résultats concrets. Parmi lesquels, on peut citer :
* Le document de cadrage sur l’éducation inclusive,
* Le glossaire renfermant les terminologies-clé permettant aux usagers de mieux comprendre le concept de base de l’éducation inclusive.
* Les modules de formation continue sur l’éducation inclusive ;
* L’insertion du concept de l’éducation inclusive dans le(s) module(s) de la formation initiale des enseignants (en cours d’expérimentation dans certains [[2]](#endnote-1)CRINFP) ;
* La formation des enseignants sur ces modules ;
* L’étude sur l’analyse situationnelle de l’inclusion scolaire des enfants handicapés dans le primaire à Madagascar ;
* L’application de l’arrêté interministériel N°18036/2019 portant l’aménagement des modalités des examens officiels et concours organisés par le Ministère de l’Education Nationale, le ministère de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, au profit des candidats à besoins spécifiques ;
* La réalisation des études sur l’éducation inclusive conduites par des consultants nationaux et internationaux ;
* La mise en place de la plateforme nationale de l’éducation inclusive (PNEI) ;
* La mise en place des réseaux des parents en faveur des élèves à besoins spécifiques (RPEBS), etc.
* Le ministère de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) dispose de :
* 04 centres de formation techniques et professionnelles inclusives opérationnels et accueillant des élèves ordinaires et ceux avec handicaps. Ces centres emploient aussi des personnels avec handicaps.
* Modules de formations techniques accessibles aux jeunes handicapés.

# 2. JUSTIFICATION

* Malgré les avancées citées ci-dessus, Madagascar ne dispose pas d’une stratégie nationale de l’éducation inclusive. Il est aussi constaté un manque de synergie et de coordination des initiatives des acteurs œuvrant dans la promotion de l’éducation inclusive.
* Les inégalités de genre, bien que variables d’une région à l’autre, touchent la plupart des secteurs. Le MICS 2018 informe que jusqu’à la puberté, la fille est avantagée par rapport au garçon. Cependant, cette tendance évolue à l’adolescence avec les grossesses et les mariages précoces, y compris pour les garçons (11% avant l’âge de 15 ans). 40% de femmes de 24 ans ont été mariées avant l’âge de 18 ans et 15% des filles sont mariées avant l’âge de 15 ans. 36% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont eu une grossesse avant l’âge de 18 ans et 40% d’entre elles ont été mariées avant l’âge de 18 ans. Quant aux garçons, ils sont plus exposés que les filles aux conditions de travail dangereuses (36% contre 28%). En revanche, les filles sont plus fréquemment assignées aux tâches ménagères que les garçons (13% contre 8%). Si la cause du non-achèvement du secondaire n’est pas la même pour les filles et les garçons, la même déperdition est constatée pour les deux sexes. On ne s’étonnera donc pas que le taux d’alphabétisation des hommes et des femmes ne présente pas de différence majeure (62% contre 60%). Dans les régions du sud, le mariage précoce s’est amplifié avec les grossesses précoces. Une Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants existe. Elle prend fin en 2024. Force est de constater qu’elle a été très peu mise en œuvre. Si les mariages et les grossesses sont un frein à l’école, l’école est l’un des lieux pour les faire reculer et les éliminer tout comme le travail des enfants. C’est dans ces contextes que l’UNICEF en appui aux Ministères en charge de l’Education, par le biais de la Direction de l’Education Non Formelle du MEN procède au recrutement, d’un (e) consultant (e) qui sera chargé (e) d’assurer l’élaboration de la stratégie nationale de l’éducation inclusive et de la promotion de l’égalité de genre à Madagascar.

# 3. OBJECTIFS CIBLES

Sous la supervision du Chef de section de l’Education basé à Antananarivo, le/la consultant(e) individuel (le) sera responsable de l’élaboration, par un processus inclusif et multisectoriel, le document de la Stratégie Nationale de l’éducation inclusive et du genre à Madagascar, incluant un plan opérationnel budgétisé.

# 4. PROTECTION DES ENFANTS

Ce rôle implique-t ’il un contact direct avec les enfants ?

OUI NON. Si OUI, veuillez cocher tout ce qui est applicable :

# Rôle de contact direct OUI NON

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures / mois de contact interpersonnel direct avec des enfants ou de travail dans leur proximité physique immédiate, avec une supervision limitée par un membre du personnel plus expérimenté :

|  |
| --- |
|  |

# Rôle dans la saisie de données sur les enfants OUI NON

Si oui, veuillez indiquer le nombre d'heures / de mois de gestion ou de transmission d'informations personnelles à caractère d’identification enfants (nom, carte d'identité nationale, données de localisation, photos):

|  |
| --- |
|  |

Pour plus informations, veuillez consulter les FAQs et les mises à jour disponible sur le “SharePoint: Child Safeguarding” et [Child Safeguarding FAQs and Updates](https://unicef.sharepoint.com/sites/DHR-ChildSafeguarding/DocumentLibrary1/Child%20Safeguarding%20FAQs%20and%20Updates%20Dec%202020.pdf) .

# 5. TACHES ASSIGNEES

(Les dates de remise des livrables/produits et les détails sur la façon dont le travail doit être soumis (par exemple la soumission sous forme électronique, copie papier, les logiciels qui devront être utilisés, etc.) ainsi que **les indicateurs de performance pour évaluer les résultats** (par exemple la valeur des services rendus par rapport à leurs coûts, etc).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités Clés** | **Méthodologie Attendue** | **Outils/Données à fournir** | **Produits**  **Finaux/Livrables** | **Délais prévus** |
| **Proposition d’un cadre méthodologique de travail :** Le processus et la démarche à suivre, les outils, le calendrier, le champ d’investigation) qui sera validée par la DENF/MEN et le comité | -Réunions techniques, échanges par courriel, téléphone et Teams.  - Remplir l’outil de collecte des données et en faire un rapport narratif qui analyse les réalisations  - Contribuer à la préparation des réunions (évaluation hebdomadaire des activités, Power point etc…) |  | **Rapports de démarrage** contenant une proposition de méthodologie de travail avec un calendrier d’exécution, une proposition de structure pour le document de stratégie. | 7 jours |
| - Mener une revue de la littérature existante et une compilation des données disponibles sur les barrières à l'éducation de qualité pour les enfants vulnérables.  - Mener avec le MEN toutes les consultations nécessaires à l'élaboration d'un document prenant en compte les points de vue des différents acteurs, y inclus les communautés et jeunes bénéficiaires, filles et garçons. | Réunion de travail, collecte de données, analyse de rapports |  | **Rapport analytique** des résultats de l’état des lieux, des bonnes pratiques, des gaps à combler sur l’éducation inclusive et de la promotion de l’égalité de genre et les propositions d’axes stratégiques | 15 jours (35%) |
| -Proposition d’un document sur les bonnes pratiques, les gaps à combler sur l’éducation inclusive et l’égalité de genre, avec des propositions d’axes stratégiques.  -Elaboration d’un draft de la stratégie nationale de l’éducation inclusive et du genre |  |  | **Version provisoire de la Stratégie Nationale de l’Education Inclusive et du genre (SNEIG)**, incluant le plan opérationnel budgétisé | 45 jours (30%) |
| **Rapport de fin de consultation** | | | | |
| - Elaborer le rapport final de la consultation comprenant   * Les progrès obtenus des réhabilitations des écoles ; * Les obstacles rencontrés ; * Les leçons apprises ; * Les recommandations et les prochaines étapes ; * Présentation de la version finale de la stratégie nationale | Réunions techniques  Réunion de réunion-bilan de la consultation | Présentation de la Stratégie nationale  Rapport final | **Version finale de la Stratégie Nationale**, incluant le plan opérationnel budgétisé  **Rapport final de mission** | 60 jours (35%) |

**Note :** Les paiements seront établis et suivant les livrables à soumettre **(un rapport par livrable reprenant toutes les activités énumérées ci-dessus)**

# 6. QUALIFICATIONS NECESSAIRES (Y COMPRIS CONNAISSANCES SPECIALISEES)

* Avoir un diplôme universitaire de Master en gestion de développement ou en éducation, ou équivalent.
* Avoir l’expertise en matière d’éducation, en particulier en éducation inclusive, d’équité de genre et d’éducation des enfants vulnérables.
* Avoir la capacité prouvée de conception des plans d’action réalisables et de l’évaluation de l’impact.
* Avoir une bonne connaissance du système éducatif malagasy et de l’environnement institutionnel de Madagascar.
* Avoir l’aptitude à travailler en étroite collaboration avec diverses parties prenantes, directement ou indirectement liées au secteur de l’éducation.
* Avoir la capacité en matière de communication écrite et orale et en animation de session
* Avoir la capacité de travail en équipe mais aussi de façon autonome avec un minimum de supervision
* Avoir la maitrise du logiciel Microsoft Office (Word, Excel, Power point).

## Langues

La maitrise du français (oral et écrit) est requise. Une bonne connaissance de l’anglais serait un atout.

# 7. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES REQUISES

* Expérience professionnelle minimale de cinq ans en lien direct avec l’éducation.
* Expérience professionnelle dans l’élaboration des documents stratégiques d’envergure nationale est indispensable.
* Expérience au sein de l'UNICEF est hautement souhaitable.

1. **CONDITIONS DE TRAVAIL** (incluant les facilités à fournir par le bureau i.e. ordinateur, espace de travail, autres équipements, si applicable) 
   * Sur le plan administratif, le (la) consultant (e) dépendra du bureau UNICEF Madagascar en appui à la section Education.
   * Le (la) consultant (e) utilisera son propre matériel de travail (Laptop, chargeur, téléphone et écouteurs).
   * Le (la) consultant (e) travaillera à distance.
   * L'UNICEF applique la politique de tolérance zéro à l'égard toute conduite jugée incompatible avec son mandat et avec les normes de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, notamment l'abus ou l'exploitation sexuels, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination.
   * L'UNICEF adhère aussi strictement au principe de la protection de l'enfance. Tout candidat considéré pour un recrutement fera l'objet d'une vérification rigoureuse des références et des antécédents et devra adhérer à ces normes et principes.
   * Les paiements des honoraires du/de la consultant(e) seront effectués à la soumission des livrables et sur présentation d'une facture certifiée par le superviseur ainsi que d'un rapport incluant les livrables de la période, validé par le superviseur.
   * Le paiement final est soumis à une évaluation de performance satisfaisante.

1. **TITRE DU SUPERVISEUR DIRECT**

Chef de section Education de l’UNICEF Madagascar.

# 10. TERMES DU CONTRAT/COUTS ESTIMATIFS

Le/la consultant (e) est tenu (e) de soumettre dans le cadre de son application :

* Une proposition financière **tout-inclus** en gourdes (Honoraires et autres frais connexes) sur la base des TDRs
* Un CV à jour
* Des copies scannées des diplômes complétés
* Les coordonnées (nom, téléphone et email) des trois derniers **s**uperviseurs pour la vérification des références, y compris le superviseur actuel si possible.

6

# 11. VOYAGE RENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT (si nécessaire)

L’affectation sera en mode hybride : une partie du mandat en présentiel à Tana (1 seul voyage pour un séjour 3 à 4 semaines à Tana) et l’autre partie à distance (pour la finalisation du document).

Il n’y a pas de visites sur le terrain prévues (dans les régions).

La proposition financière des candidats devra inclure tous les frais de voyage et de séjour.

# 12. RISQUES ET MITIGATIONS

Trois risques majeurs pourraient subvenir au cours de cette consultation : le retard dans la livraison de la proposition et la mauvaise qualité finale de la proposition.

**La Stratégie Nationale de l’Education Inclusive et du genre (SNEIG), incluant le plan opérationnel budgétisé n’est pas délivrée à temps**. Disposition est prise pour que le plan de développement soit réaliste et accompagné d’un chronogramme qui sera suivi minutieusement avec relances en cas de retard par le superviseur (Chef de Section de l’Education). Comme mesure additionnelle pour éviter le retard, le contrat est Home-based au début ce qui évitera des retards dans le démarrage, retards généralement liés à l’organisation des voyages internationaux.

**La Stratégie Nationale de l’Education Inclusive et du genre (SNEIG), n’est pas de bonne qualité** : Le recrutement du consultant étant soutenu par la reconnaissance de son expertise avérée (contrats similaires réalisés avec succès, vérification des références par le HR) la supervision du consultant sera dynamique et proactive. Les différentes réunions d’échanges avec les partenaires à chaque étape du développement de la proposition permettront de faire des ajustements ponctuels.

**Le plan de mise en œuvre n’est pas réaliste**. Etant donné que les activités seront pensées et planifiées de façon participative au cours des ateliers de cocréation, le risque qu’il ne soit pas réaliste est minimisé.

i Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou d'un contrat individuel ne seront pas considérées comme des « fonctionnaires » au sens du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF et n'auront pas droit aux prestations qui y sont prévues (telles que les congés et l'assurance médicale) . Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions Générales des Contrats pour les Services de Consultants et de Contractants Individuels. Ils/elles sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de toutes taxes et / ou droits, conformément aux lois locales ou autres en vigueur.

1. DENF : Direction de l’Education Non Formelle [↑](#footnote-ref-1)
2. [↑](#endnote-ref-1)